



**ÉVREUX**  
PORTES DE NORMANDIE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
•••  
**SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022**  
•••  
**COMPTE RENDU**

L'An deux mille vingt-deux, le 27 septembre, les membres du Bureau communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 21 septembre 2022, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 16h30, sous présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.

**PRÉSENTS** : Monsieur ALORY Christophe, Madame COULONG Rosine, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur ETTAZAOUI Driss, Madame HAGUET VOLCKAERT Florence, Monsieur HAMEL Raynald, Monsieur LEFRAND Guy, Monsieur MABIRE Arnaud, Monsieur NOGARÈDE Alain, Monsieur NORBLIN Raphael, Monsieur PRIEZ Rémi, Monsieur ROUSSEL Emmanuel, Monsieur ROYOUX Claude, Madame TREMEL Emmanuelle

**ABSENTS NON REPRÉSENTÉS** : Monsieur BERNARD Franck, Monsieur BOREGGIO Sylvain, Monsieur DERRAR Mohamed, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur GAVARD-GONGALLUD Nicolas, Monsieur HUBERT Xavier, Madame MARAGLIANO Francine, Monsieur PIERES Patrick.

\*\*\*

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire :

**Décision 1 : MUSEES**

Musée d'Art, Histoire et Archéologie d'Évreux - Vente ouvrage "Histoire(s) de sorcellerie" - Fixation du prix de vente

☞ **DÉCIDE** la vente par le Musée d'Évreux de 350 exemplaires du catalogue « Histoire(s) de sorcellerie » ; **FIXE** le prix de vente unitaire de cet ouvrage à 15 € (quinze euros) et **RESERVE** 150 exemplaires du catalogue pour les dons et échanges.

**Décision 2 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

Commune de Guichainville- ZAC du Long Buisson - Parcelle XA 95 XA 131 rue Nungesser et Coli - Convention servitude passage de réseau EPN/SIEGE

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de servitude de passage et tout avenant à intervenir avec le SIEGE (dossier technique 189050), dans le cadre du projet d'extension du réseau Basse tension sur la zone d'activités du Long Buisson à Guichainville (pose d'un câble souterrain sur une longueur d'environ 153 mètres ainsi que la pose de 2 coffrets de réseau REMBT) sur les parcelles cadastrées n° XA 95 ET XA 1231 rue Nungesser et Coli appartenant à EPN.

**Décision 3 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

La Couture Boussey - Cession parcelle D2065 - Annule et remplace la délibération 6 du 28 septembre 2021

☞ **ANNULE** la délibération 6 du 28 septembre 2021 ; **CEDE** à Monsieur Antoine GAUTIER ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, la maison à sise à La Couture Boussey, cadastrée section D n°2065 pour 1700m<sup>2</sup> au prix de 158 400 €, les frais de notaires, de négociation de l'agence immobilière sont à la charge de l'acquéreur ; **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de la signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.